



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 2 juillet 2025, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M<sup>me</sup> Marianna Ruspil, greffière

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

**Période de questions**

---

Aucune question.

250702-1

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Avenant de la Convention pour l'aménagement et l'utilisation d'un local permanent pour l'activité gymnastique à l'école secondaire De Mortagne

13.2 Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 10 juillet 2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-2

**Approbation du procès-verbal du 10 juin 2025**

---

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Avis de motion**

---

250702-3

**Avis de motion – Règlement numéro 2025-290-47 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage C7-01-03 (station de recharge sans dépanneur) dans les zones P-444 et P-545**

---

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage C7-01-03 (station de recharge sans dépanneur) dans les zones P-444 et P-545.

250702-4

**Avis de motion – Règlement numéro 2025-290-48 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage P1-03-03 (centre multifonctionnel, culturel ou communautaire) dans la zone C-203**

---

M. le conseiller François Desmarais donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage P1-03-03 (centre multifonctionnel, culturel ou communautaire) dans la zone C-203.

**Adoption de règlements**

---

250702-5

**Adoption – Règlement numéro 1395-2 modifiant le Règlement numéro 1395 ayant pour but de protéger l'insigne, l'écusson, la marque ou l'emblème adopté et employé par la Ville de Boucherville comme marque officielle pour ses services et ses amendements afin d'ajouter un logo à l'annexe B**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 1395-2 – Règlement modifiant le Règlement numéro 1395 ayant pour but de protéger l'insigne, l'écusson, la marque ou l'emblème adopté et employé par la Ville de Boucherville comme marque officielle pour ses services et ses amendements afin d'ajouter un logo à l'annexe B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-6

**Adoption – Règlement numéro 2025-290-46 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser la classe d'usage H4 (habitation multifamiliale) dans la zone H-217 et de fixer à 5 le nombre maximal de logements autorisé dans un bâtiment occupé par la classe d'usage H4 dans la zone H-217**

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-290-46 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser la classe d'usage H4 (habitation multifamiliale) dans la zone H-217 et de fixer à 5 le nombre maximal de logements autorisé dans un bâtiment occupé par la classe d'usage H4 dans la zone H-217.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-7

**Adoption – Premier projet de règlement numéro 2025-290-47 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage C7-01-03 (station de recharge sans dépanneur) dans les zones P-444 et P-545**

Il est proposé d'adopter le premier projet de règlement numéro 2025-290-47 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage C7-01-03 (station de recharge sans dépanneur) dans les zones P-444 et P-545.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 26 août 2025 à 19 h 30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-8

**Adoption – Premier projet de règlement numéro 2025-290-48 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage P1-03-03 (centre multifonctionnel, culturel ou communautaire) dans la zone C-203**

Il est proposé d'adopter le premier projet de règlement numéro 2025-290-48 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage P1-03-03 (centre multifonctionnel, culturel ou communautaire) dans la zone C-203.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 26 août 2025 à 19 h 30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-9

**Adoption – Règlement numéro 2025-461 sur l'usage d'embarcations à moteur dans une partie de La Grande Rivière et de son bras nord**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-461 – Règlement sur l'usage d'embarcations à moteur dans une partie de La Grande Rivière et de son bras nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rapports et résolutions des comités et commissions**

---

250702-10

**Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 18 juin 2025**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2025-068 à U2025-078 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 18 juin 2025 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2025-70062 pour autoriser un agrandissement en cour arrière d'un immeuble situé au 892, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-068.
2. Conditionnellement, la demande de PIIA numéro 2025-70039 pour autoriser l'installation d'une clôture sur l'emplacement situé au 135, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2025-069.
3. La demande de PIIA numéro 2025-70068 pour autoriser un ajout d'étage partiel sur un immeuble situé au 364, rue De La Salle, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2025-070.
4. La demande de PIIA numéro 2025-70053 afin d'autoriser l'aménagement d'une terrasse pour l'immeuble situé au 556, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-071.
5. La demande de PIIA numéro 2025-70064 pour autoriser les rénovations du bâtiment accessoire d'un immeuble situé 16, rue De Montizambert, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-072.
6. Conditionnellement, la demande de PIIA numéro 2025-70052 pour autoriser la rénovation des façades d'un immeuble situé au

385, rue Samuel-De Champlain, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2025-073.

7. La demande de PIIA numéro 2025-70069 pour autoriser un ajout d'étage partiel d'un immeuble situé au 193, rue de Mère-D'Youville, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2025-074.
8. La demande de PIIA numéro 2025-70066 pour autoriser un changement de couleur à Gauntlet Gray pour la marquise et les fascias de l'immeuble situé au 575-200, chemin de Touraine, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-075.
9. Partiellement, la demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70082 pour autoriser des rénovations du bâtiment principal situé au 16, rue Desmarteau, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2025-076.
10. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2025-70067 pour autoriser l'agrandissement, la rénovation des façades et l'aménagement du terrain d'un immeuble situé au 1165, rue Volta, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2025-077.
11. La demande de PIIA numéro 2025-70072 pour autoriser le remplacement de porte et fenêtres d'un immeuble situé au 741, rue des Bois-Francis, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2025-078.

De plus, il est décidé d'accepter la demande de PIIA numéro 2025-70040 concernant la construction d'un nouveau bâtiment mixte et l'aménagement du terrain sur l'emplacement situé au 633, boulevard Marie-Victorin, selon les documents déposés, à la condition qu'il n'y ait pas d'accès véhiculaire donnant sur le boulevard Marie-Victorin, et ce, malgré la recommandation U2025-065.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-11

**Demande de PIIA 2025-70059 – 676, rue des Bois-Francis – galerie avant – modification de l'acceptation**

---

Il est proposé de réviser la résolution 250610-9 paragraphe 15) concernant la demande de PIIA numéro 2025-70059 pour autoriser la rénovation du balcon avant d'un immeuble situé au 676, rue des Bois-Francis, le tout en considérant le préambule et la recommandation U2025-06, mais en acceptant que les nouvelles composantes du balcon (colonnes et garde-corps) soient en aluminium et que les colonnes soient proposées sans cannelures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-12

**Demande de PIIA 2024-70152 – atelier municipaux –  
modification des plans approuvés**

---

Il est proposé de réviser la résolution 240916-13 paragraphe 9) concernant la demande de PIIA numéro 2024-70152 pour autoriser un agrandissement pour le bâtiment 1 des ateliers municipaux et de nouvelles couleurs pour le bâtiment 2, soit l'entrepôt, sur la propriété située au 650, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-126, les plans révisés d'architecture daté du 23 juin 2025, ainsi que l'approbation d'un modèle de porte vitrée à une ou deux fenêtres pour l'entrée principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-13

**Dépôt de procès-verbaux de réunions des comités et  
commissions de Boucherville**

---

Il est proposé de prendre acte des procès-verbaux des réunions suivantes :

1. Réunions de la commission de toponymie tenues les 3 avril et 2 juin 2025.
2. Réunion du comité jeunesse tenue le 7 avril 2025.
3. Réunion de la commission des aînés tenue le 28 avril 2025.
4. Réunion du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords tenue le 28 avril 2025.
5. Réunion du secrétariat à la participation citoyenne tenue le 30 avril 2025.
6. Réunion du groupe de travail en environnement tenue le 2 juin 2025.

250702-14

**Dépôt du procès-verbal et d'une recommandation du  
comité consultatif des arts et de la culture – réunion du  
26 mai 2025**

---

CONSIDÉRANT que le comité consultatif des arts et de la culture a pour mandat de participer aux travaux de réflexion et de formuler des recommandations relatives au développement des arts et de la culture de Boucherville;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif des arts et de la culture a procédé à la lecture du rapport *Potentiel et vision récréotouristique pour la Rive-Sud* de Tourisme Montérégie;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4576 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 10 juin 2025 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal du comité consultatif des arts et de la culture de la réunion du 26 mai 2025 et d'approuver :

1. La recommandation 2025-CCAC-01 à l'effet d'augmenter le nombre de support à vélo près des bâtiments municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-15

**Dépôt du procès-verbal et de recommandations de la commission conjointe de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire, et de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs – réunion du 28 mai 2025**

---

CONSIDÉRANT que chaque année, la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire reçoit des demandes de certaines organisations ne répondant pas aux critères des volets « Partenaires » de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organisations*, et que néanmoins, ces organisations peuvent avoir accès à des services et des plateaux ponctuels, et ce, gratuitement, car ils sont considérés comme des membres actifs dans notre communauté;

CONSIDÉRANT qu'une liste officielle est présentée annuellement au moment de la période de renouvellement des conventions;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4590 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 9 juin 2025 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission conjointe de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire et de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs de la réunion du 28 mai 2025 et d'approuver :

1. La recommandation 20250528-01 à l'effet de reconnaître, comme « Associé », la liste des organisations suivantes pour l'année 2025-2026 pour :
  - Toute activité de nature ponctuelle en lien avec la mission de l'organisation :
    - o Hema-Québec;
    - o SCFP306 (cols blancs);
    - o SCFP307 (cols bleus).
  - Toute réunion et formation ponctuelle, de 60 personnes et moins, en lien avec la mission de l'organisation :
    - o Club des petits déjeuners;
    - o CRDI Montérégie-Est;
    - o CSSS;
    - o RTL;
    - o CPE;
    - o Service de police de l'agglomération de Longueuil;
    - o Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil;
    - o Croix-Rouge canadienne.

Aucun prêt de matériel nécessitant un transport ne sera octroyé aux organisations reconnues comme Associé.

Comme entériné dans la Politique de location d'espaces, au moment de la réception de la demande, la réservation des espaces est accordée en donnant priorité aux fins suivantes :

- La Ville de Boucherville;
  - Les organisations accréditées en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organisations de la Ville de Boucherville;
  - Les organisations reconnues annuellement comme associées par la Ville de Boucherville;
  - Un individu résident ou une organisation publique ou privée ayant son siège social à Boucherville non accréditée par la Ville;
  - Un individu non-résident ou une organisation publique ou privée, n'ayant pas son siège social à Boucherville, non accréditée par la Ville.
2. La recommandation 20250528-02 à l'effet de reconnaître les activités de généalogie et les conférences portées par la Société d'histoire des Iles-Percées comme des activités aînées et de permettre à celles-ci de figurer dans la brochure Bien Vieillir plutôt que dans le Programme de loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-16

**Dépôt du procès-verbal et de recommandations de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire – réunion du 10 juin 2025**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4592 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 11 juin 2025 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire de la réunion du 10 juin 2025 et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 20250610-01 à l'effet :
  - D'autoriser le chef de service de la bibliothèque ou la directrice de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire à procéder à une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications, en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2025-2028 » et à signer tout document relatif à cette entente.
  - Que la Ville finance à même les budgets opérationnels prévus de la bibliothèque, la totalité du projet de développement de collection incluant la part correspondant à la subvention du ministère de la Culture et des Communications.



2. La recommandation 20250610-02 à l'effet :

- De léguer la part des canots appartenant à la Ville de Boucherville aux scouts Sainte-Famille et Saint-Louis, tout en conservant la responsabilité de l'entreposage de l'équipement, que les scouts pourront utiliser de manière autonome.
- Que la remorque dédiée au transport de l'équipement reste identifiée et sous la responsabilité de la Ville, et soit plaquée et assurée par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-17

**Dépôt du procès-verbal et de recommandations de la commission de la circulation et du transport – réunion du 20 juin 2025**

---

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2025 de la commission de la circulation et du transport;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission de circulation et du transport et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 250620-03 visant à procéder au marquage d'un passage piétonnier traversant le boulevard De Montarville à l'intersection de la rue de Gascogne et d'installer de part et d'autre de ce boulevard, une signalisation indiquant ledit passage surmontée de feux rectangulaires à clignotement rapide.
2. La recommandation 250620-04 visant à demander à la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire d'amorcer la démarche de marches exploratoires par les aînés en vue de favoriser la sécurité de leurs déplacements et de ceux des personnes à mobilité réduite dans le district 4 – Harmonie, en ajoutant également le district 1 – Marie-Victorin.
3. La recommandation 250620-05 visant à maintenir le statu quo quant à l'ajout de panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue De Montbrun à l'intersection de la rue Paul-Doyon, vu notamment le problème d'insertion des véhicules sur la rue De Montbrun qui peut être réglé par une plus grande surveillance policière.
4. La recommandation 250620-06 visant à décréter le retrait de l'autorisation de se stationner pour une période n'excédant pas 15 minutes, applicable aux trois cases de stationnement situées face au 536, boulevard Marie-Victorin, et l'ajout, pour les deux cases les plus près de la rue De Grosbois, d'une interdiction de se stationner en tout temps sauf pour les camions de livraison, et d'ajuster la signalisation en conséquence.
5. La recommandation 250620-07 visant à installer une balise centrale flexible (« Pedzone ») sur la rue Mackenzie à l'approche du passage piétonnier situé au sud de la rue Baffin, d'interdire le stationnement de part et d'autre de ce passage sur une distance de 5 mètres, et d'ajuster la signalisation en conséquence.

6. La recommandation 250620-08 visant à maintenir le statu quo quant à la vitesse sur la rue Pierre-Conefroy, vu les résultats du comptage effectué.
7. La recommandation 250620-09 visant à maintenir le statu quo quant à l'établissement d'une zone de jeu dans la rue De Saint-Pierre, vu que la situation doit faire l'objet d'une nouvelle analyse lorsque la rue ne fera plus partie d'un chemin de détour en raison de travaux dans le secteur.
8. La recommandation 250620-12 visant à installer deux afficheurs de vitesse permanents sur la rue Thomas-Pépin dans les deux directions, à proximité de la rue Philippe-Musseaux.
9. La recommandation 250620-13 visant à décréter une interdiction de se stationner en tout temps sur la rue des Sureaux entre les deux entrées charretières du 635, rue des Sureaux, hormis la zone de stationnement limitée à 15 minutes face aux boîtes postales communautaires.
10. La recommandation 250620-14 visant à maintenir le statu quo quant au fait d'interdire le stationnement sur le côté impair de la rue Guérin, vu notamment l'absence d'enjeux en lien avec le retournement des plus gros véhicules et la volonté de la Ville d'encourager l'utilisation de la navette fluviale.
11. La recommandation 250620-15 visant à installer deux afficheurs de vitesse permanents sur la rue de Brouage, dans les deux directions, entre les rues Thomas-Pépin et De Jumonville.
12. La recommandation 250620-16 visant à maintenir le statu quo quant au fait d'interdire le stationnement d'un côté de la rue D'Argenson, près du parc des Gouverneurs, vu notamment la largeur de la rue.
13. La recommandation 250620-17 visant à demander à la Direction des travaux publics d'effectuer un comptage sur le boulevard Marie-Victorin, près de la rue De La Broquerie, afin de mesurer la vitesse des véhicules.
14. La recommandation 250620-18 visant à maintenir le statu quo quant au fait d'interdire le stationnement sur la rue Newton entre les deux entrées charretières du 1300, rue Newton, vu que ce problème ne fait pas l'objet de plaintes récurrentes.
15. La recommandation 250620-19 visant à maintenir le statu quo quant à l'ajout de marquage indiquant le sens de la circulation sur chacune des voies de la piste cyclable du boulevard Marie-Victorin, vu notamment la présence d'une ligne médiane au centre de la piste délimitant les voies.
16. La recommandation 250620-20 visant à maintenir le statu quo quant au réaménagement de la bande gazonnée entre la rue et la piste cyclable sur la rue de Normandie, entre le 646, rue de Normandie et la rue De Montbrun, vu notamment la configuration des rues dans le secteur et les besoins en stationnement.

17. La recommandation 250620-21 visant à demander à la Direction des travaux publics d'effectuer un comptage à l'intersection des rues de Picardie et des Vosges afin de mesurer le nombre de véhicules qui circulent dans cette intersection.

Il est également proposé de prendre acte des recommandations suivantes :

18. Les recommandations 250620-10 et 250620-11, et à la place de décréter l'ajout d'afficheurs de vitesse dans chaque direction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-18

**Dépôt de la recommandation CD1-50 du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords – convivialité, partage et sécurité sur le boulevard Marie-Victorin**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4607 préparé par la Direction générale daté du 17 juin 2025 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte de la recommandation CD1-50 du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords.

250702-19

**Comité d'examen technique – solution de rechange – 1373, rue Newton**

---

Il est proposé d'entériner la recommandation SR2025-003 présentée par le comité d'examen technique lors de la réunion du 11 juin 2025 et d'approuver la demande numéro 2025-70083 concernant la conformité des moyens d'évacuation, incluant l'emplacement des issues, pour l'immeuble situé au 1373, rue Newton, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation SR2025-003, et ce, selon les documents suivants :

- Demande de solution de rechange, déposée le 9 juin 2025, par Jordan Aberman;
- Rapport argumentaire, préparé par Consulnorm inc., consultants en normes, Toan Tran, ing., version révisée le 10 juin 2025, reçue le 10 juin 2025;
- Plan d'aménagement intérieur, préparé par Michel G. Langlois, architecte, Catalyse Urbaine, dossier A591, révisé en date du 5 juin 2025, reçu le 10 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-20

250702-21

## 250702-22

Il est proposé d'approuver les modifications à l'organigramme de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs, le tout, effectif à compter du 20 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Listes des déboursés et virements budgétaires**

---

250702-23

**Listes des déboursés**

---

Il est proposé :

- 1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéros 208930 à 209082.
- 2. D'approuver les paiements électroniques numéros S32599 à S32909.
- 3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements numéros 921 à 954.
- 4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-24

**Liste de virements budgétaires**

---

Il est proposé :

- 1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 25 juin 2025 pour les écritures 5910 à 5920.
- 2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-25

**Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2020-329**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différentes directions, et ce, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> au 30 juin 2025, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

**Demande de financement au Programme pour la gestion durable des eaux de pluie (PGDEP)**

---

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville dans la Convention Mondiale des Maires pour le climat et l'énergie, qui engage la Ville à s'adapter aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que dans un contexte de changements climatiques, les épisodes de pluies extrêmes se manifestent et peuvent avoir pour incidence d'affecter, et dans certains cas de surcharger, les réseaux d'égouts combinés, pseudo-séparatifs et pluviaux;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du cadre normatif du programme, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère, qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet, et s'engage à respecter les lois et les règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet, les dépenses engagées dans le cas du non-respect des délais prévus, ainsi que sa part des coûts admissibles et des coûts d'entretien et d'exploitation continus, si applicable;

CONSIDÉRANT que le programme de subventions accorde jusqu'à 250 000 \$, couvrant au plus 50 % des coûts admissibles du projet et qu'aucune contribution financière de la Ville n'est nécessaire;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4593 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 17 juin 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme pour la gestion durable des eaux de pluie du gouvernement du Québec.
2. D'autoriser le directeur ou la cheffe de service de la Direction de l'environnement et de la transition écologique à signer la demande de financement et, le cas échéant, de signer la convention d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ordonnance de vente pour défaut de paiement de taxes 2023 à 2025**

---

CONSIDÉRANT l'état produit par le trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4609 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 19 juin 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'ordonner à la greffière ou l'assistante-greffière de vendre à l'enchère publique le 11 septembre 2025, à 10 h 30, à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, les immeubles figurant à l'annexe 1 dont les taxes municipales et scolaires, les charges assimilées à la taxe foncière et les droits de mutation exigibles et postérieurement pour ces immeubles n'auront pas été payés en tout ou en partie.
2. Qu'en fonction des paiements reçus, il y aura une mise à jour de l'annexe 1 jusqu'à la date de la vente.
3. De mandater M<sup>e</sup> Ariane Desjardins Provost, notaire pour la description de l'immeubles à être vendu.
4. D'autoriser le trésorier ou l'assistante-trésorière à enchérir au nom de la Ville de Boucherville lors de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, des charges assimilées à la taxe foncière et des droits sur les mutations immobilières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Soumissions, adjudications de contrats et mandats**

---

250702-28

**Modification du contrat de services professionnels pour le réaménagement des travaux publics (BOU23-4736)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels pour le réaménagement des travaux publics (BOU23-4736);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4577 préparé par la Direction des travaux publics daté du 16 juin 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'accorder un montant supplémentaire de 11 497,50 \$, taxes incluses, au contrat BOU23-4736 déjà octroyé à Groupe Leclerc Architecture + Design inc., le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-29

**Adjudication d'un contrat pour la fourniture, l'installation et la programmation d'un convoyeur RFID pour la bibliothèque (C-25-13-B)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture, l'installation et la programmation d'un convoyeur RFID pour la bibliothèque (C-25-13-B);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4595 préparé par la Direction du génie daté du 16 juin 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la fourniture, l'installation et la programmation d'un convoyeur RFID pour la bibliothèque (incluant l'option à l'article 1.7.1 et excluant les articles 1.6.1 et 1.6.2) à Bibliotheca Canada inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 247 906,80 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-30

**Modification du contrat de réaménagement des travaux publics – ateliers municipaux (phase 1) : élaboration du concept et des plans et devis (SP24-30 – lots 1 et 2)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux de réaménagement des travaux publics – ateliers municipaux (phase 1) : élaboration du concept et des plans et devis (lots 1 et 2);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4579 préparé par la Direction des travaux publics daté du 4 juin 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'accorder un montant supplémentaire de 20 695,50 \$, taxes incluses, au contrat SP24-30 – lots 1 et 2 déjà octroyé à Aedifica inc., le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-31

**Modification du contrat de réaménagement des travaux publics – ateliers municipaux (phase 1) : élaboration du concept et des plans et devis (SP24-30 – lot 3)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux de réaménagement des travaux publics – ateliers municipaux (phase 1) : élaboration du concept et des plans et devis (lot 3);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4578 préparé par la Direction des travaux publics daté du 4 juin 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'accorder un montant supplémentaire de 17 591,18 \$, taxes incluses, au contrat SP24-30 – lot 3 déjà octroyé à Parallèle 54 expert-Conseil inc., le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-32

**Adjudication d'un contrat pour la fourniture de biens et services en vue de l'élection de novembre 2025**

---

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels pour la fourniture de biens et services en vue de l'élection de novembre 2025;



CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4605 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 19 juin 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

- 1. D'adjuger le contrat de services professionnels pour la fourniture de biens et services en vue de l'élection de novembre 2025 à Innovision+, pour un montant estimé à 60 296,63 \$, taxes incluses, basé sur un nombre d'électeurs de 33 050.
- 2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer la convention entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ententes, conventions et contrats**

---

250702-33

**Addenda au protocole d'entente relativement à l'utilisation temporaire du parc Louis-H.-La Fontaine**

---

CONSIDÉRANT les travaux de reconstruction de l'école primaire Louis-Hippolyte-Lafontaine;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) de permettre aux élèves de l'école d'accéder au parc Louis-H.-La Fontaine durant les travaux;

CONSIDÉRANT que le déblayage du sentier du parc est nécessaire pour permettre cet accès en période hivernale;

CONSIDÉRANT le consentement du CSSP d'assumer la responsabilité du déblayage de ce sentier en période hivernale;

Il est proposé :

- 1. D'ajouter un addenda au protocole d'entente afin d'y ajouter des dispositions relatives à l'entretien hivernal du sentier du parc.
- 2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-34

**Reconduction de mandat au sein du conseil d'administration du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois**

---

Il est proposé de reconduire le mandat au sein du conseil d'administration du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois de M. Pierre Chagnon, rétroactivement du 31 mars 2025 au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **Affaires diverses**

---

250702-35

### **Demandes du programme de revitalisation du Vieux-Boucherville, des bâtiments cités monument historique et des bâtiments d'intérêt patrimonial**

---

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2014-222 et ses amendements relatifs au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville, des bâtiments cités monument historique et des bâtiments d'intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objectif d'offrir une aide financière afin de procéder à la restauration ou la rénovation d'immeubles situés dans le site du patrimoine, pour un bâtiment cité monument historique par un règlement municipal ou pour tout bâtiment d'intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT que les objectifs du programme d'aide financière sont :

- De soutenir financièrement les propriétaires dans leurs travaux de restauration et de mise en valeur du patrimoine bâti;
- De contribuer à la conservation et la mise en valeur des immeubles qui possèdent une valeur patrimoniale significative;
- De préserver des biens significatifs de la ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT le dépôt de huit (8) projets admissibles au programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4618 préparé par la Direction de l'urbanisme daté du 27 juin 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'entériner la recommandation U2025-082 du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 18 juin 2025 qui suggère de sélectionner dans le cadre du programme de revitalisation du Vieux-Boucherville l'un ou plusieurs des projets soumis.

Il est également proposé d'accorder une aide financière supplémentaire totalisant 59 621,45 \$ dans le cadre du programme de revitalisation du Vieux-Boucherville pour les propriétés suivantes :

1. 548, rue Saint-Sacrement (16 185,61 \$) : remplacement du revêtement de toiture en bardeau d'asphalte par un revêtement de tôle à joint pincé sur le corps principal.
2. 16, rue De La Perrière Nord (29 318,63 \$) : remplacement du revêtement de toiture en bardeau de cèdre sur le corps principal et l'annexe arrière, et le retrait du revêtement de fausses briques sur la cheminée.
3. 15, rue De La Perrière Nord (8 031,01 \$) : remplacement des deux portes avant en aluminium par des portes en bois.
4. 582, rue Saint-Charles (6 086,20 \$) : restauration de la porte, du balcon avant et de l'avant-toit existants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Dénomination de la future Réserve naturelle du Parc-de-la-Futaie (Secteur des Sureaux)**

---

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville à protéger par une réserve naturelle les 60 lots situés dans le secteur du parc de la Futaie en bordure de la rue des Sureaux (lots 6 476 745 à 6 476 804) et que cette reconnaissance doit être obtenue au plus tard le 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT que l'entente de reconnaissance à venir avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) exige d'attribuer un toponyme à la nouvelle réserve naturelle;

CONSIDÉRANT l'avis technique de la Commission de toponymie du Québec pour le nom proposé;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4594 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 17 juin 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De retenir le toponyme de Réserve naturelle du Parc-de-la-Futaie (Secteur des Sureaux) pour les lots 6 476 745 à 6 476 804.
2. D'autoriser le directeur de la Direction de l'environnement et de la transition écologique à inscrire ce toponyme dans l'entente de reconnaissance à venir entre le MELCCFP et la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Affaires nouvelles**

---

**Avenant de la Convention pour l'aménagement et l'utilisation d'un local permanent pour l'activité gymnastique à l'école secondaire De Mortagne**

---

CONSIDÉRANT la Convention pour l'aménagement et l'utilisation d'un local permanent pour l'activité gymnastique à l'école secondaire De Mortagne;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de prolonger la Convention pour une durée de deux (2) ans;

Il est proposé :

1. D'approuver l'avenant n° 1 de la Convention pour l'aménagement et l'utilisation d'un local permanent pour l'activité gymnastique à l'école secondaire De Mortagne.

2. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer ledit avenant pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250702-38

**Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 10 juillet 2025**

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 10 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-250702-2.1.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250702-4.1 à CA-250702-4.3.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250702-5.1 à CA-250702-5.5.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250702-6.1 à CA-250702-6.6.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250702-8.1 à CA-250702-8.8.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

Il est proposé de lever la présente séance à 20 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Jean Martel, maire

---

Marianna Ruspil, greffière